B6A2 - PANNEAU INTERDICTION DE STATIONNER DU 1ER AU 15 DU MOIS
Référence : 00105

RESUME

Le panneau de signalisation B6a2 informe que le stationnement est interdit entre le 1er et le 15ème jour du mois.

Vous souhaitez que le dos de votre panneau soit laqué ? Sélectionnez l'option et indiquez-nous dans le champ "Personnalisation", le RAL que vous souhaitez.

Les points forts :

- Forte rigidité
- Ultra résistant
- Maniable facilement
- Fabriqué en France
- Rails de fixation inclus

DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
450 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
450 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
850 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
850 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
450 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
450 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
850 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
850 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué

1050 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué

DESCRIPTION

Description du panneau interdiction de stationner du 1 au 15 du mois

Le panneau B6a2 est un panneau d'interdiction de stationnement qui a la particularité d'avoir des dates réglementaires. Les dates d'interdiction de stationner sont indiquées dans le demi-rond supérieur bleu.

Le panneau de signalisation B6a2 interdit aux automobilistes de se garer du 1er au 15 du mois.

Le panneau de police qui interdit le stationnement du 16 à la fin du mois est le panneau de signalisation B6a3.

Pour le laquage du dos du panneau (si vous optez pour cette option), inscrivez le RAL de votre choix dans l'onglet de personnalisation.

Le dos du panneau peut aussi être fermé ou fermé et laqué. Faites-nous une demande de devis.

Allez plus loin avec le panneau B6a2 de stationnement

Le panneau B6a2 est un panneau d'alternance semi-mensuel unilatéral qui empêche les voitures de se garer d'un côté de chaussée du 1er au 15 du mois. Il peut être associé aux panonceaux M6A, M6B, M6C, M6D1, M6D2, M6E, M6F, M6G, M6I et au panonceau M8f de prescription de stationnement qui apporteront des explications supplémentaires aux usagers.

C'est l'article R417-1 du code de la route qui encadre le stationnement des véhicules en France.

Comment fixer le panneau routier stationnement interdit ?

Nos panneaux routiers possèdent 2 rails de fixation au dos pour être fixés sur un poteau à l'aide de brides. Les brides permettent d’entourer le poteau et sont fixées aux rails à l’aide de visserie.

Pour fixer le panneau à un poteau, il vous faut prévoir de commander 2 brides de fixation peu importe la taille du panneau choisie. Les brides de fixation sont vendues séparément avec la visserie nécessaire. Veillez bien à commander des brides compatibles à votre poteau.

Caractéristiques du panneau stationnement interdit du 1er au 15 du mois

Les classes du panneau B6a2 :

- La classe 1 qui se voit jusqu'à 100 mètres
- La classe 2 qui se voit jusqu'à 250 mètres

Les tailles du panneau B6a2 :

- 450 mm
- 650 mm
- 850 mm
- 1050 mm

Les dos du panneau B6a2 :

- Le dos laqué
- Le dos brut